

21 février 2006

06.118

**Interpellation Francis Monnier****Malgré les problèmes économiques actuels, le service vétérinaire déjà fort de 11,5 postes désire engager un nouveau vétérinaire**

Soucieux d'une symétrie des efforts, le Conseil d'Etat, dans les mesures proposées à la session de décembre 2005, demandait aux agriculteurs de ce canton de reprendre à leur charge 12 francs par unité gros bétail (UGB) pour l'élimination des déchets carnés et des frais liés aux épizooties.

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et les milieux agricoles ont accepté de participer à l'effort commun de redresser les finances cantonales malgré la précarité de leur revenu et pour autant qu'ils ne servent pas à faire grossir le service vétérinaire.

Dans la *Feuille officielle* du 25 janvier 2006, une offre d'emploi à mi-temps d'un vétérinaire supplémentaire était proposée par ce service. Les questions des milieux agricoles n'ont pas tardé. Elles nous permettent aujourd'hui d'interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants:

- Le mandat de président des vétérinaires suisses représente quelle part de travail et pendant combien d'années sur le cahier des charges de notre vétérinaire cantonal?
- Ce service a-t-il besoin d'autant d'universitaires pour assurer le contrôle et la surveillance d'une législation mise en place par Berne?
- Dans les milieux concernés, vétérinaires et éleveurs, on évoque souvent l'excès de zèle du vétérinaire cantonal sur la mise en application rapide des nouvelles ordonnances fédérales. Dans une récente réunion des parlementaires agricoles romands, les débats sur le sujet ont conforté cette conviction que notre canton faisait œuvre de pionnier en la matière. Mais à quel prix?
- Doit-on, suite aux morsures de chiens, mettre en place un projet pionnier et coûteux en personnel, dans le but d'obtenir un permis pour en posséder un?
- Les coûts nouveaux engendrés suite aux modifications ou ajouts de nouvelles ordonnances fédérales devraient trouver à chaque fois un financement lié avant l'entrée en vigueur de celles-ci.
- Dans une période difficile où chaque service doit supprimer des postes de travail pour rendre les structures de l'Etat moins gourmandes, la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire devrait permettre une diminution des coûts et empêcher tout engagement supplémentaire de personnel.

*Cosignataires:* C. Hostettler, R. Graber, W. Willener, R. Tschanz, D. Humbert-Droz, M. Surdez, Ph. Bauer, G. Hirschy et L. Favre.